

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial	Promanal Neu
Fournisseur	Andermatt Biocontrol AG Stahlermatten 6, CH-6146 Grossdietwil Téléphone ++41 (0)62 917 50 05, Fax Fax ++41 (0)62 917 50 06 E-Mail sales@biocontrol.ch Internet www.biocontrol.ch
Service des renseignements	CSIT - Centre Suisse d'Information Toxicologique
Renseignements en cas d'urgence	Schweiz. Toxi. InfoZentrum "STIZ" -- info@toxi.ch Téléphone 145
Fabricant	W. Neudorff GmbH KG An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal Téléphone +49- (0) 5155/624-0, Fax +49- (0) 5155/6010, Télex -- E-Mail info@neudorff.de Internet www.neudorff.de

Conditions d'utilisation recommandées
Insecticide concentré.

Effet de la matière / de la préparation
L'huile de paraffine (huile minérale) contenue dans le produit recouvre et étouffe les insectes nuisibles ou attaque leurs structures cellulaires externes.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE
N; R50/53

Phrases R

50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications relatives aux dangers pour l´homme et l´environnement
Ne pas déverser dans les eaux.
Éviter de répandre le produit de manière incontrôlée dans la nature.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description
Emulsion concentré

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[g/l]	Classification - 67/548/CEE
8042-47-5	232-455-8	Huile de paraffine	546	--

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales
Ne pas faire vomir un patient qui a avalé le produit - risque de broncho-aspiration !

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

Après contact avec les yeux
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Après ingestion
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Montrer l'étiquette ou l'emballage au médecin.
Ne pas faire vomir.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
Pas de symptôme spécifique à la substance connu.

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels
Aspirationsgefahr.

Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d´extinction appropriés
eau
mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Les précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation
Lire le mode d'emploi!

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Température de stockage recommandée: 20 °C.

Classe de stockage (RFA) 10

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi!

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des mains
gants en caoutchouc synthétique
gants en PVC ou PE

Protection des yeux
lunettes de protection

Mesures générales de protection
Eviter tout contact inutile avec le produit.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat	Couleur	Odeur
liquide	blanc	caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	7,3	20,0 °C		Microprocesseur pH-Mètre	
Point d'éclair	> 100 °C			Abel-Pensky	
Inflammation à l'état solide	non applicable				
Inflammation à l'état gazeux	non applicable				
Température d'inflammation	non déterminé				
Densité	0,90 g/cm3	20 °C			
Solubilité dans l'eau		20 °C		emulgierbar	
Teneur du solvant	<< 1 %				

Propriétés favorisant la combustion
Le produit ne pas comburant.

Danger d'explosion
Aucun danger d'explosion.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux
aucun

Informations diverses
Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg	rat	Calcul	
DL 50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	rat		

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	non sensibilisant			

Remarques générales
Ce produit est un produit phytosanitaire testé et approuvé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	120 mg/l (96 h)	salmo gairdnerie		
Daphnie	0,24 mg/l (48 h)	Daphnia magna		
Algues	280 mg/l (96 h)	Scenedesmus subspicatus		

Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
DCO	1,833 gO2/g		
DBO	0,575 gO2/g		

Remarques générales
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets	Nom du déchet
06 13 01*	produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides
07 04 03*	solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 91/689/CEE. relative aux dèchets dangereux

Recommandations relatives au produit
Les petites quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte des déchets polluants.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé
Rincer soigneusement à l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie.

Remarques générales
Lire le mode d'emploi!

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
UN 3082 Substance dangereuse pour l´environnement (Huile de paraffine), 9, III, Code de classification: M6
Code de classification: M6

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

1/2	Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 Auto-classification (RFA)
Conformément à la nouvelle règlementation allemande relative à la classification des substances dangereuses pour l'eau du mois de mai 1999.

Prescriptions, limitations et interdictions diverses
Le produit n'est pas toxique pour les poissons, ni dangereux pour les abeilles.

Directive COV (composants organiques volatils)
Teneur COV (composants organiques volatils) 0 %

16. AUTRES DONNÉES

Utilisation recommandée et restrictions
Lire le mode d'emploi!

Informations diverses
Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.